

**COMPTE-RENDU de la Séance du Conseil Municipal  
du Mercredi 7 Mai 2008**

Date de la convocation 30 avril 2008

**PRESENTS** : MM MAURY, MOTY J, ROUSSE, HITIER, GEFFRE, GUENON, BARDY, LINTHOUT, PIALAT  
MMES BOURRINET, DUCLOUT, LABUSSIÈRE, DUVAL, EVEILLE, GAILLOT

**ABSENTS** : M MOTY B, FREVILLE

**POUVOIRS** : MME SAINT LOUPT à M MAURY JC, M BAGOUET D à M PIALAT JC

#### **COMPTABILITE**

- Validation des seuils en deçà desquels les poursuites ne peuvent être faites pour les saisies mobilières à 100,00 € et les saisies attribution sur compte bancaire à 130,00 €, compte tenu du coût engendré pour un recouvrement, dont l'efficacité n'est pas probante.

#### **INDEMNITES AU MAIRE ET AUX ADJOINTS**

- Décision de fixer l'indemnité du Maire à 43% et celle des adjoints à 16,50% du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015, avec une majoration de 15%, la commune étant chef lieu de Canton.
- Décision de prélever 6% sur la totalité des indemnités afin de constituer une enveloppe dont pourra bénéficier un Conseiller Municipal qui aura une délégation de fonction fixée par arrêté.

#### **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

- Désignations des délégués, titulaires et suppléants, de la commission communale des impôts directs de la commune qui sera transmise à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux pour constitution définitive.

#### **COMMISSION PLAN LOCAL D'URBANISME**

- Désignation des membres de la Commission pour suivre l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme comme suit :  
M MAURY, MOTY, GUENON, PIALAT, BAGOUET, Mme SAINT LOUPT

#### **DELEGATION DE FONCTIONS EN CAS D'EMPECHEMENT DU MAIRE**

- Décision qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement du Maire qu'il soit remplacé dans la plénitude de ses fonctions par le Premier Adjoint, Joël MOTY, et qu'en cas d'absence ou d'empêchement pour quelque cause que ce soit du Premier Adjoint, il sera remplacé par l'un des Adjointes présents pris dans l'ordre du tableau.

Fonctionnement : 212 265 €

Investissement : 547 300 €

2 dossiers en cours : Réhabilitation rue et Berges de la Tude et Réhabilitation de la station d'épuration

Vote : le budget est accepté à l'unanimité

#### **TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

- Décision de voter les taux de contributions directes pour 2008 sans augmentation et comme suit :

	<b>2007</b>	<b>2008</b>
Taxe d'habitation :	7,00%	<b>7,00%</b>
Taxe foncier bâti :	19,83%	<b>19,83%</b>
Taxe foncier non bâti :	31,61%	<b>31,61%</b>

Vote : 16 pour

#### **PERSONNEL**

- Délibération pour payer des heures supplémentaires au personnel administratif en raison de la préparation des différents budgets et de la mise en place des différentes commissions suite aux élections municipales.

#### **REVISION DES LOCATIONS**

- Décision d'augmenter le loyer du logement situé 10 rue de Périgueux à compter du 1<sup>er</sup> mai 2008 en fonction des variations de l'indice de référence des loyers.

#### **LOCATION SALLE OMNISPORTS**

- Décision de mettre à la disposition de la Ligue Poitou-Charentes de Badminton la salle omnisports du 4 au 9 août 2008 suite à leur demande moyennant une location de 100 € pour la période.

#### **PARTICIPATION ECOLE SACRE CŒUR**

- Refus de participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole du Sacré Cœur de La Roche Chalais et demande qu'au minima la réglementation et le mode opératoire des écoles publiques s'appliquent aux écoles privées.

**SUBVENTIONS**

- Décision d'accorder au collège de Chalais une subvention exceptionnelle à hauteur de 20 € par famille pour 7 enfants soit 140 € pour l'échange avec un collège Espagnol pour les élèves de 3<sup>ème</sup>.

**DPU** : pas d'exercice

**QUESTIONS DIVERSES**

- Complexe Jacques TATI : travaux repris pour le préau et projet revu avec la mise en place prochaine de faux plafonds.

Le Maire,  
JC MAURY